

Qui pilote cette campagne ?

Financée par le ministère du développement durable, cette campagne est menée en partenariat avec les ministères chargés de la santé, de l'éducation nationale et de la famille. Elle sera réalisée avec l'appui technique et organisationnel :

- de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), dans le cadre de ses missions au sein du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air ;

- du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ;
- des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).

Quand les premiers résultats seront-ils connus ?

Pour la première phase, ils seront disponibles début 2010 et les résultats définitifs seront connus à l'été 2010. Ils feront l'objet d'une synthèse nationale. Un rapport de mesure et de diagnostic individualisé sera également fourni à chaque école ou crèche.



Pour en savoir +

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

- l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, www.air-interieur.org
- le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air, www.lcsqa.org
- les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, www.atmofrance.org

**Ministère de l'Écologie,
de l'Énergie, du Développement
durable et de la Mer**
Direction générale
de la prévention des risques

Grande Arche paroi nord
92 055 La Défense cedex
tél. : 01 40 81 88 36
fax : 01 40 81 20 72

Contacts :
Marie Carrega 01 40 81 86 65
Nicolas Michelot 01 40 81 93 18

Crédit photos : CSTB (x2) / MEEDDM - A. Bouissou (x2) - O. Brosseau - L. Mignaux - B. Suard / DR

*Lancement
d'une campagne pilote nationale
de mesures dans les écoles
et les crèches (2009-2011)*



Mieux surveiller la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches

Informations à destination des parents



Quel est l'objectif de cette campagne ?

Le Grenelle Environnement a souligné la nécessité d'améliorer nos connaissances des polluants présents dans l'air intérieur afin de mettre en œuvre les mesures de gestion appropriées.

Cette campagne de mesure va permettre de valider les protocoles de surveillance et les modalités de gestion qui vont devoir être mis en œuvre : polluants recherchés, nombre de prélèvements selon la configuration des locaux, recherche des causes de pollution, mesures correctives, etc.

Quand va se dérouler la campagne ?

À partir de septembre 2009 et jusqu'en mai 2010.

Où va-t-elle avoir lieu ?

Des opérateurs sélectionnés par le ministère du développement durable vont intervenir dans 50 crèches, 50 écoles maternelles et 50 écoles élémentaires, réparties géographiquement de manière aléatoire, de configurations variées (petits ou grands bâtiments) et localisées dans des environnements contrastés (proche d'une route ou en zone rurale par exemple).

La première phase aura lieu dans les régions suivantes : Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Provence - Alpes - Côte d'Azur et La Réunion.

La deuxième phase concernera, à la rentrée 2010, 150 établissements supplémentaires situés dans les autres régions françaises. Au total, 300 établissements feront ainsi l'objet de mesures.

Que va-t-on mesurer ?

Deux polluants classés prioritaires par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) :

- le formaldéhyde, substance irritante pour le nez et les voies respiratoires émise notamment par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, les produits d'entretien, etc. ;
- le benzène, substance cancérogène issue de la combustion (gaz d'échappement notamment).

Le dioxyde de carbone (CO₂), sans effet notable sur la santé mais représentatif du niveau de confinement des locaux, sera également mesuré.

Des experts réaliseront également des pré-diagnostic des bâtiments, sur une demi-journée, afin de disposer d'éléments d'explication des résultats d'analyses.

Pendant combien de temps ?

Les mesures vont s'étaler sur une à deux semaines de présence des enfants.



Lum'Air, appareil de mesure du confinement

Les concentrations en formaldéhyde pouvant varier fortement d'une saison à l'autre, celui-ci sera mesuré sur deux périodes différentes :

- les mesures en période froide auront lieu entre novembre 2009 et février 2010 ;
- les mesures en période chaude auront lieu en septembre/octobre 2009 ou en avril/mai 2010 selon les établissements.

Comment ?

Les mesures vont être réalisées avec des dispositifs autonomes, silencieux, très peu encombrants et non susceptibles de perturber les enfants ou le déroulement des cours. Ces dispositifs seront installés en début de semaine par les opérateurs qui ne reviendront qu'en fin de semaine les vérifier ou les récupérer.



Le saviez-vous ?

Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, prévoit l'obligation d'une surveillance périodique de la qualité de l'air dans certains établissements recevant du public (notamment les écoles et les crèches), à la charge des gestionnaires des établissements. Cette obligation pourrait entrer en vigueur d'ici deux ou trois ans.

